

Compte-rendu FSU de la multilatérale OS / Dussopt du 23 avril

Très peu d'éléments ont été donnés lors de cette réunion, en attente d'arbitrages pour le 11 mai.

O. Dussopt a donné en introduction la liste des décrets et arrêtés en cours de publication (un décret sur égalité professionnelle, les 2 décrets (un FPE et FPT, l'autre FPH) pour les primes exceptionnelles pour les personnels mobilisés durant la crise sanitaire, un arrêté sur l'adaptation des concours des IRA). Nous avons protesté contre le fait de ne plus être consultés en amont de la parution des textes.

O. Dussopt a ensuite assuré travailler sur les modalités de titularisation et de nomination, et sur les problèmes posés dans le contexte par la période d'interruption de 4 mois entre deux contrats pour l'accès au CDI.

Sur l'agenda social, il a annoncé la réunion prochaine du CCHSCT (instance santé, sécurité et conditions de travail qui se réunit au niveau de la Fonction publique d'Etat) pour faire le bilan de la période et accompagner le déconfinement.

La FSU a insisté sur le fait que l'agenda social ne pouvait reprendre comme si de rien n'était. Indépendamment des problèmes de déplacements de nos délégués, il y aurait une incongruité à parler fusion CT/CHSCT dans le contexte où les CHSCT ont été efficaces et fait la preuve de leur utilité, qu'ils sont des instances nécessaires à la représentation des personnels. La FSU a demandé un conseil commun extraordinaire dès que ce sera possible, en juin ?, suivi du rendez vous salarial.

La FSU est ensuite revenue sur l'ordonnance congés et RTT, vexatoire et inappropriée. Nous avons cité le cas emblématique de l'INSERM où ce sont y compris des chercheurs qui travaillent sur le virus qui se sont vus infligés des retenues de congés. Le soutien à l'inspecteur du travail sous le coup d'une procédure disciplinaire a été rappelé. Nous avons évoqué la situation des outre mers et notamment de Mayotte. La question majeure de la reconnaissance du COVID en accident de service et son imputabilité au service n'a toujours pas avancé, ce qui suscite l'incompréhension et la colère de la FSU, pour la période actuelle mais aussi pour la suite : comment envisager de demander massivement aux personnels le retour sur le lieu de travail s'ils n'ont même pas ce type de garanties minimales.

Sur la « reprise » du 11 mai, nous avons insisté sur l'inquiétude légitime qui monte. Dans l'immédiat, la FSU demande un protocole national clair, contraignant et protecteur pour les agents au niveau fonction publique, décliné par ministère et employeur public. Pour l'instant, c'est le flou, la cacophonie et la désorganisation qui règnent. Il est urgent de dire qui est responsable de quoi entre le ministère de rattachement, la collectivité, le préfet, le chef de service déconcentré, etc... On sent monter une volonté de fuir les responsabilités, de craintes de recours. Exemple : qui décide de rouvrir la restauration scolaire ? Les crèches ? Dgaftp, en tant que DRH de l'Etat, doit pouvoir dire qui est responsable de quoi.

Par ailleurs, la FSU a demandé si la « doctrine » serait bien l'incitation à continuer de recourir au télétravail quand il est possible après le 11 mai afin de limiter l'exposition des personnels. Il ne

faut pas que cela se traduise par du double travail (distance + présence), il faudra donc être clair sur les consignes données et sur les modalités d'organisation.

Sur les masques, nous avons reposé la question de quel type seront-ils, qui les distribuerait, en quelle quantité, etc...

Enfin, nous avons d'ores et déjà dit qu'il faudrait être souples et larges sur les demandes des agents souhaitant continuer de télétravailler et clarifier aussi sur le régime des ASA qui doit être garanti : personnels vulnérables mais aussi vivant avec des personnes vulnérables, garde d'enfants.

Globalement sur le déconfinement, O Dussopt a renvoyé aux arbitrages en cours et au dialogue social au MEN pour écoles et établissements scolaires. La prochaine audioconférence, mercredi 29 avril, sera uniquement sur ce sujet.

Pas de réponse sur l'imputabilité, autre que de dire qu'elle ne concerne que « l'exposition à des malades contagieux ».

Une question a été posée sur le bénéfice des congés bonifiés qui ne peuvent être utilisés dans la période. O Dussopt a répondu « ne pas savoir si les gens pourront en profiter » car « si on reporte les droits 2020 à 2021 on aurait des problèmes d'organisation des services » : les droits risquent donc d'être perdus en l'état de ce que dit le Ministre.